



Comment faire pour quitter un emploi sans respecter le préavis

Par **quickou**, le **10/10/2013 à 19:05**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis maintenant 1 an. Mon employeur m'a informé de son choix de se séparer de moi le mois dernier par le biais d'une rupture conventionnelle. Mais aucun document n'a été rempli ni envoyé à la DIRECCTE.

J'ai donc commencé à rechercher du travail, j'ai passé un entretien qui s'est avéré concluant mais le poste est à prendre dans les 10 jours qui viennent.

J'en ai informé mon employeur qui devait être arrangeant avec moi mais qui n'accepte pas de me laisser partir. Le seul moyen est de démissionner mais avec mon préavis, je ne serai libre que dans un mois.

Existe-t-il une autre alternative pour accepter le prochain poste et quitter mon poste actuel (dans les 10 jours) ?

Je sais que le monde du travail est assez difficile et là, j'ai la chance de trouver un nouvel emploi sachant que mon avenir chez mon actuel employeur est compromis.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/10/2013 à 19:11**

Bonjour,

Sauf dispositions particulières à la Convention Collective applicable permettant de réduire le préavis et à défaut d'accord écrit de l'employeur dispensant d'effectuer tout ou partie du préavis, il n'existe pas de possibilité légale sauf si vous aviez suffisamment de griefs à mentionner dans votre démission parce que le dit employeur ne respecterait pas ses obligations et ainsi commettrait une faute grave...